

Initiatives ministérielles

M. Jim Jordan (Leeds—Grenville): Monsieur le Président, je ne suis pas certain si mes observations seront interrompues ou non par la visite de l'envoyé des sénateurs. Si tel est le cas, j'espère que vous me permettrez de poursuivre pendant le temps qu'il me reste.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour parler de l'une des principales industries du Canada, l'agriculture. Je veux attirer expressément votre attention sur ce projet de loi, mais en le faisant dans une optique peut-être légèrement différente de celle qui a été adoptée jusqu'ici. Comme vous le savez, le projet de loi deviendra partie intégrante de la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, de même que de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, et la plupart des agriculteurs savent ce que cela signifie.

Je m'intéresse particulièrement aux effets des changements que ce projet de loi imposera à l'industrie et aux retombées qu'il risque d'avoir sur notre économie. Ces jours-ci, les fabricants et les distributeurs d'outillage agricole se lamentent beaucoup. Ils me disent que leurs affaires vont on ne peut plus mal, en raison des grandes incertitudes qui existent dans l'industrie.

La Loi sur le paiement anticipé des récoltes n'avait pas d'autre principal objectif que de trouver une méthode pour encourager la régularisation du marché. Ce régime de base était bon. Même excellent. La plupart des agriculteurs y étaient favorables. Le programme de mise en marché qui est actuellement en place et qui n'a nullement été modifié est très fructueux. Il a permis de mettre de l'ordre dans la vente des récoltes, au profit de tous.

Si un producteur a les moyens d'échelonner sur une certaine période la mise en marché de sa récolte, et c'est ce que ce projet de loi lui permettrait de faire s'il n'est pas modifié, il peut être assuré d'obtenir un meilleur prix. C'est aussi simple que cela. C'est de l'histoire ancienne. Lorsqu'il y a un surplus de produits sur le marché au moment de la récolte, le prix baisse, naturellement. Mais si le producteur peut engranger sa moisson, la garder pendant un certain temps, il peut ordinairement obtenir, dans des conditions normales, un bien meilleur rendement sur son investissement. Le régime actuel est bon. Il est excellent.

Ce régime est bon non seulement pour le producteur au moment de la moisson, mais également pour les consommateurs. Il garantit au consommateur une bonne source de denrées alimentaires de qualité pendant toute l'année. C'est ce que prévoit ce régime.

• (1650)

Je vois une certaine similitude avec l'industrie laitière, où les offices de commercialisation du lait ont favorisé la stabilisation du marché et une commercialisation ordonnée. Il y a une grande similitude. Je m'explique.

Le régime de mise en marché, dans l'industrie laitière, se traduit par les mêmes résultats bénéfiques. Il assure aux consommateurs des approvisionnements à longueur d'année à des prix raisonnables.

Nul ne vise à ruiner les agriculteurs, pas même les députés d'en face. Il n'empêche que je me demande parfois s'ils se rendent compte du problème qui commence à hanter l'agriculture, problème récemment engendré par deux décisions auxquelles il a été fait allusion de toutes parts cet après-midi.

Un mot sur ces deux décisions, et j'expliquerai ensuite, si vous le voulez bien, pourquoi j'estime nécessaire la stabilisation du secteur agricole et je dirai quelques mots sur les effets bénéfiques qu'a la stabilisation sur toute productions, que ce soit celle du lait, du blé ou de toute autre denrée. Les producteurs, les consommateurs et les entreprises de transformation ont tous intérêt à ce que l'industrie soit stable.

Le système de gestion de l'offre de l'industrie laitière, qui est dans une certaine mesure menacé à l'heure actuelle, les producteurs laitiers en conviendront, est une solution éprouvée, la meilleure pour tous les intéressés, tout comme le régime prévu par la Loi sur le paiement anticipé des récoltes, qui est quelque peu différent. Tous producteurs, consommateurs et entreprises de transformation, n'avaient que des éloges pour ce système de régulation de l'offre. Il faisait l'envie du monde entier.

Songeons en revanche —je m'en souviens très bien— au régime en vigueur dans l'industrie laitière avant l'établissement d'un office de commercialisation. Quiconque a seulement mis les pieds dans une ferme il y a 35 ou 40 ans saura ce que je veux dire. Vous vous en rappelez peut-être, le volume de lait qui arrivait sur le marché variait. Cela dépendait de nombreux facteurs. Plusieurs d'entre eux échappaient au contrôle de l'agriculteur. Cela pouvait dépendre de la saison, du fourrage ou du temps qu'il faisait. La quantité de lait disponible sur le marché variait d'un jour à l'autre ou d'une semaine à l'autre en fonction de bien des facteurs. C'était une situation terriblement inquiétante pour quiconque voulait vivre de l'agriculture. C'était tout simplement trop risqué.

Le simple agriculteur n'avait aucune prise sur la plupart des facteurs de variation de l'offre que j'ai mentionnés. Il fallait que quelqu'un intervienne. Il fallait que